



Appel à Projets R&D multithématique

Septembre 2020

Processus



1.1 Soumission

Nous utilisons un processus de demande en deux étapes. La première étape de pré-projet permet d'identifier les projets éligibles.

La deuxième étape consiste à soumettre pour évaluation approfondie d'un projet détaillé.

1.1.1 Le pré-projet

Un pré-projet, sous forme de proposition succincte devra être transmis via le formulaire en ligne disponible sur le portail de l'appel à projets R&D : <https://call.cnrst.ma>.

La date limite de soumission des pré-projets R&D est : **23/11/2020**.

Seul le coordinateur du projet a le droit de soumettre ladite demande.

Seule la date de réception de la soumission électronique est considérée.

La recevabilité de la demande sera confirmée par l'envoi d'un courrier électronique à l'attention du coordinateur.

1.1.2 Le projet détaillé

Un projet détaillé sera demandé au coordinateur dont le pré-projet a été présélectionné. Le coordinateur transmettra le projet détaillé en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le portail de l'appel à projets : <https://call.cnrst.ma>.

Seul le coordinateur du projet a le droit de soumettre ladite demande de projet détaillé.

Seule la date de réception de la soumission électronique est considérée.

La recevabilité de la demande sera confirmée par l'envoi d'un courrier électronique à l'attention du coordinateur.

1.2 Evaluation

Les demandes du pré-projet sont examinées en deux étapes principales :

1.2.1 Vérification de l'éligibilité

Les critères d'éligibilité sont énumérés sur le descriptif de l'APR&D :

La thématique, l'institution, l'engagement de l'institution et du coordinateur et les questions relatives à la propriété intellectuelle des résultats objet du projet sont autant de critères qu'il faut satisfaire.



Le coordinateur est tenu de suivre les directives du descriptif de l'APR&D et de s'assurer que sa proposition respecte en tous points les critères d'éligibilité. Si les documents présentés au moyen du portail de l'appel à projets avant la clôture de l'appel ne répondent pas à un seul critère d'éligibilité, il n'y aura pas de réexamen de la vérification d'éligibilité. Le projet sera ainsi rejeté.

1.2.2 Évaluation

Seules les demandes qui satisfont aux critères d'éligibilité ainsi qu'à tous les critères d'évaluation, tels que définis sur le descriptif de l'APR&D seront évalués.

Les experts indépendants mandatés par les partenaires évalueront les projets éligibles sur la base des critères définis dans le descriptif de l'APR&D. L'évaluation donne lieu à un score global allant de 0 à 100 (la somme des critères réunis).

Après cette évaluation comparative, le comité d'experts transmet au Comité de Gestion et de Suivi (CGS) de cet APR&D son avis sur la recevabilité.

Les projets ayant reçu l'avis défavorable ne seront pas retenus à l'issue de la décision du comité de pilotage.

La liste des projets retenus sera publiée sur la plateforme de l'APR&D.

1.3 Contractualisation

Les projets sélectionnés font l'objet de contrats qui fixent les modalités selon lesquelles sont octroyés les financements aux bénéficiaires.

1.4 Clôture du contrat de financement

Au terme du contrat, les parties exécuteront le processus de clôture tel que décrit dans le contrat.



1.5 Processus APR&D

